



PAP « QUARTIERS EXISTANTS »

PROJET DE MODIFICATION « Munnereferstrooss »

Localité d'Hellange

Partie graphique : Plan 3 « Localité d'Hellange »





Argumentaire de la demande de modification

La présente demande de modification du PAP «quartiers existants» MIX-V1 est réalisée en application des articles 26 à 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de ses règlements d'application.

Tout PAP a pour objet d'exécuter le PAG. Le présent projet de modification fait suite au projet de modification ponctuelle de la partie graphique du PAG « Munnereferstrooss » dans la localité d'Hellange (commune de Frisange) et a pour but la mise en cohérence des parties graphiques des deux documents réglementaires.

L'objet du présent dossier de modification du PAP-QE vise à inclure une partie de la parcelle 1026/2858, d'une surface totale de 25,55 ares, dans le QE MIX-v1 destiné à accueillir, entre autres, des activités artisanales et des activités de commerce.

L'objet de la modification concerne uniquement la partie graphique du PAP « quartiers existants » (PAPQE) de la commune de Frisange, localité d'Hellange.

Il est ainsi proposé de modifier la partie graphique du PAP « quartiers existants » comme suit :

Plan 3 « Localité d'Hellange »



PAP « QUARTIERS EXISTANTS »

Projet de modification de la partie graphique

Plan 3 « Localité d’Hellange »

Échelle 1/2.500
Fonds : PCN
Format A3

Partie écrite

Non modifiée.